



Direction des Archives de France

***Stage Technique International
d'Archives***

Bâtiments d'archives en France

partie 2 :
recommandations

avril 2011

Service Interministériel des Archives de France
Bureau des traitements et de la conservation

France Saie Belaisch - architecte dplg



Ces bâtiments sont construits suivant de nombreuses recommandations et des règles de base.

Il existe également un programme de base - dans la Pratique Archivistique Française.

L'accent est mis sur la notion de circuits :

- Circuit des documents
- Circuit du public
- Circuit du personnel

Les circuits du public et des documents ne doivent pas se croiser, pour la sécurité des documents.



Les normes et les recommandations concernent tous les aspects de la construction et de la conservation préventive:

- L'emplacement du bâtiment
- La structure du bâtiment
- La protection contre l'incendie (**détection et extinction**)
- La protection contre le vol (**alarme**)
- Les conditions de température et d'hygrométrie
- L'éclairage naturel ou artificiel
- Les rayonnages

Des exemples...

À éviter



Quelques notions fondamentales

- La structure du bâtiment

Pas de structure auto porteuse

- Résistance des planchers :

Pour des rayonnages fixes d'une hauteur standard de 220 cm *

Surcharge admissible : 900 Kg/m²

Rayonnages mobiles

Surcharge admissible : 1 300 Kg/m²

La hauteur sous plafond recommandée est de 250 cm pour permettre une bonne circulation de l'air

* La dernière étagère est à 180 cm du sol.

La température et l'hygrométrie pour les archives papier : 95% des archives.

- On a longtemps donné des normes assez contraignantes

- température : $18^{\circ} \pm$ ou $- 2^{\circ}$

- hygrométrie : $55 \% \pm$ ou $- 5 \%$

- On admet maintenant une certaine souplesse pour éviter les systèmes de climatisation coûteux et de maintenance élaborée. On demande des variations lentes dans des fourchettes acceptables .

• [VOIR les règles de bases sur le site du SIAF](#)

- **L'important est le renouvellement de l'air :
0,25 Volume/heure en général le plus souvent réduit à 0,10
en période normale et modulable si nécessaire.
et le brassage de l'air : 3 volumes par heure**



Pas d'écarts brutaux, de chocs thermiques.

Corrélation de la température et de l'hygrométrie : en hiver, le taux d'humidité peut être plus élevé si la température d'ambiance est plus basse.

Recours à la ventilation à des fins de rafraîchissement mais ne pas introduire de l'air chaud plus humide dans un volume froid : au printemps

**Température comprise entre 16° et 22°/23° voir 25°
exceptionnellement**

Variation maxima : 2° par semaine et 1° par 24 heures

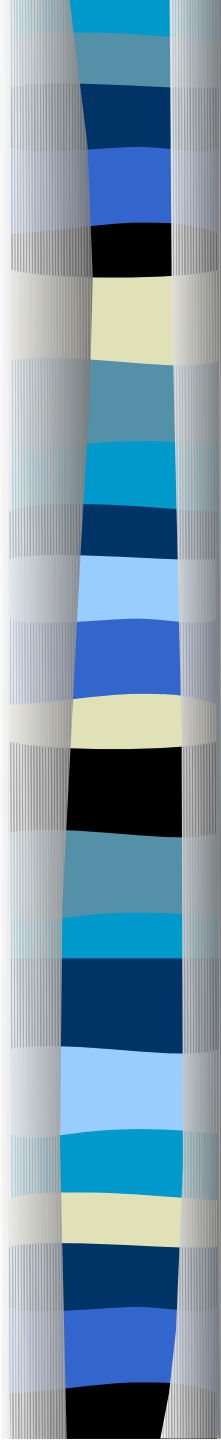
Hygrométrie 45 à 55%

Variation maxima 5% sur 7 jours avec 1% par 24 heures

Chauffage des magasins si nécessaire

Utilisation ponctuelle éventuelle de déshumidificateurs ou d'humidificateurs

Contrôle manuel ou centralisé - magasin par magasin



La température et l'hygrométrie pour les archives papier

- Il n'y a pas de solution unique :
- Cela dépend de la région, du bâtiment existant ou neuf, de la taille du service d'archives.
- **Un manuel de climatologie dans les magasins d'archives a été rédigé par un spécialiste de la conservation des biens culturels.**
- **il est consultable sur le site des Archives de France**

•l'éclairage dans les magasins

L'éclairage doit être limité :

L'éclairage artificiel : 200 lux

Lampes fluorescentes munies de diffuseurs, lampes à lumière incandescente munies de filtres absorbant la chaleur, système à fibre optique.

L'éclairage naturel doit être limité à 10 % de la façade ou la façade pourra être totalement aveugle.

Les baies doivent être munies de filtre anti ultra violet.

•l'éclairage dans les salles d'exposition ou les salles de tri sera aussi étudié.



Un exemple : Les magasins - recommandations

Ce sont des recommandations

Les **normes** des Archives de France en ce qui concerne l'implantation des rayonnages sont les suivantes :

- Longueur maximale des épis de rayonnage : 10 m
- Largeur des allées de desserte entre épis parallèles : 70 à 80 cm
- Largeur des allées de circulation perpendiculaires aux épis : 120 à 150 cm.
- Pour les rayonnages mobiles : 10 épis maximum à déplacer.

Pour empêcher l'éventuelle diffusion d'un incendie, **la surface de chaque magasin est limitée : 200 m².**

Des murs et des portes coupe feu séparent chaque magasin.



Les rayonnages

Quelques chiffres à retenir :

Un magasin de 170 m² = 1 000 ml rayonnage fixe
= 1 800 ml rayonnage dense ou mobile

Un magasin de 200 m² = 1 200 ml rayonnage fixe
= 2 100 ml rayonnage mobile

on peut utiliser un ratio par m²

En rayonnage fixe 6 ml/m² soit 600 ml pour 100 m²

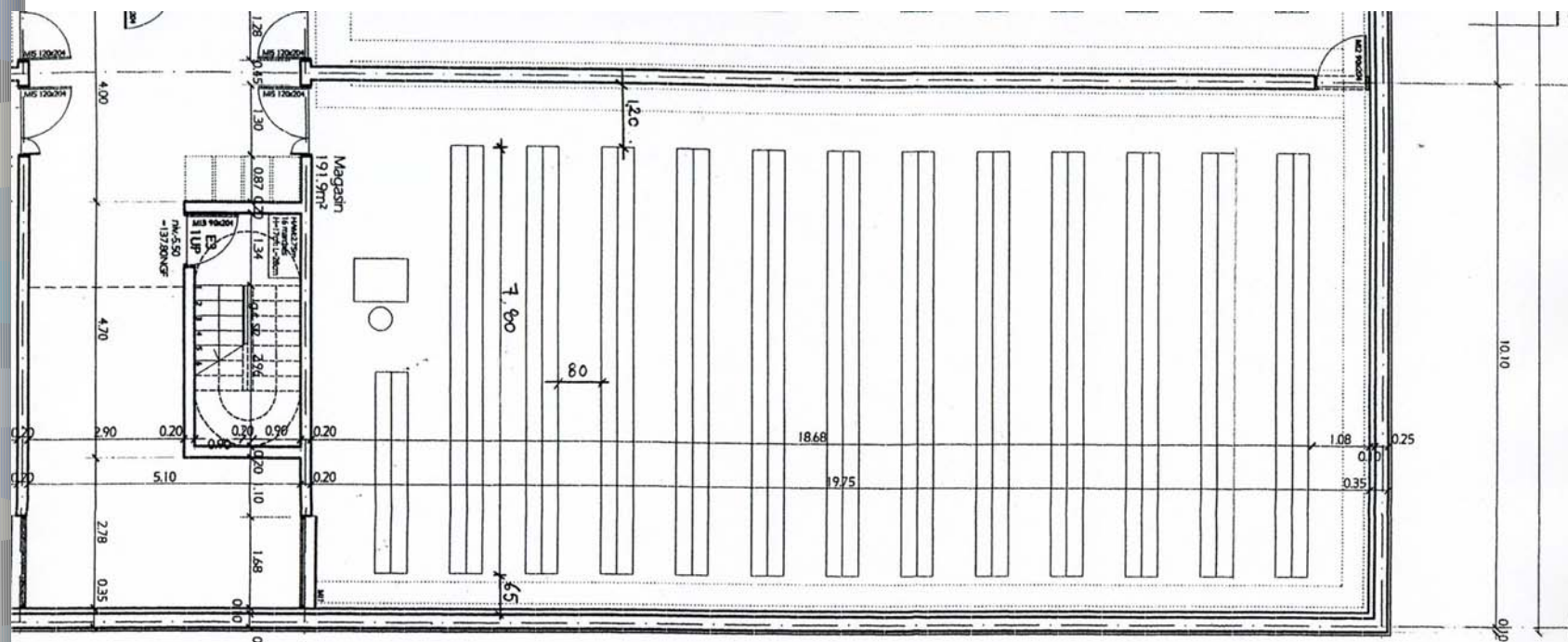
En rayonnage mobile 10,5 ml/m² soit 1050 ml pour 100 m²

Ne pas prévoir d'employer uniquement des rayonnages denses :

- Difficultés de manipulation
- Aération moins favorable autour des documents
- documents hors format



Voir la circulaire de juillet 2008 sur les rayonnages sur le site du SIAF



Un des magasins des Archives Départementales d'Eure-et-Loir à Chartes - en sous sol -

Un exemple de magasin rectangulaire conforme aux recommandations des Archives de France

Tendances et évolutions

Dans un contexte de développement durable : Une architecture passive

Des terrasses végétalisées

Des façades avec capteurs photovoltaïques ou des capteurs solaires

Des bâtiments inertes, compacts, isolés.



Archives Départementales du Gard

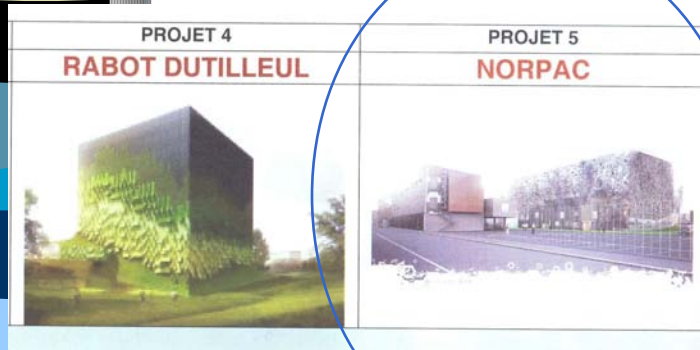


Tendances et évolutions

Dans un contexte de développement durable : Une architecture passive ou des bâtiments à énergie positive : une nouvelle esthétique.

Un exemple : les Archives Départementales du Nord. 80 kml.

Jérôme de Alzua - architecte



AD de la Seine Maritime à Rouen

Avec la bibliothèque Simone de Beauvoir ouverte en novembre 2010

Ouverture des archives prévue en janvier 2012



Exemple de mutualisation
Exemple de mutualisation

25 kml

Architecte : Ruddy Ricciotti



AD de l'Hérault à Montpellier

Avec une médiathèque (Direction du Livre et de la Lecture) et l'office départemental des sports - **en chantier en 2011**

MONTPELLIER Le projet Pierres-Vives dévoilé



Le bâtiment devrait être mis en chantier au printemps 2007, pour une livraison 32 mois plus tard.

60 kml

Architecte: Zaha Hadid

Cf Le Moniteur

Exemple de mutualisation
Exemple de mutualisation



Tendances et évolutions

La tour réhabilitée des AD à Rouen



La lumière

Tendances et évolutions

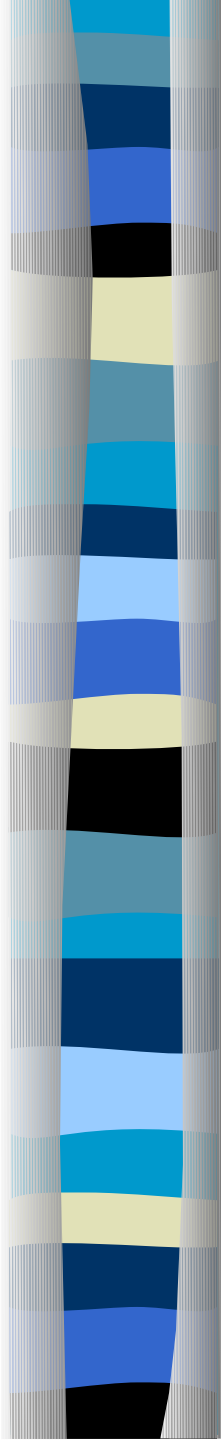
Le 1% culturel : matériel ou immatériel

AD de la Sarthe

AD des Landes

AD de la Dordogne





Fin ?

Bureau des traitements et de la conservation

france.saie-belaisch@culture.gouv.fr